

Décision

Générale

colonial

Décision n° 807 22 juillet 1952

n° 807 22

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

22 juillet 1952

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1952

Date du numéro

1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Est admise à bénéficier à nouveau de l'augmentation de salaire prévue par l'article 9 de l'arrêté n° 235 susvisé, l'infirmière auxiliaire 1er catégorie, après 4 ans de service, ci-après désignée : Mme. Maas (Margaret), en religion Soeur Elisabeth de la Trinité, pour compter du 1er janvier 1952.